



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4^e séance de l'année 2024-2025 du conseil d'établissement de l'école Daigneau
21 janvier 2025 à **18h30**

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.
1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

La rencontre se tiendra au
local du sdg.
Veuillez entrer s.v.p. par la
porte **C**.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions du public

4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024

5. Parole aux membres

6. Questions financières

- a) Budget révisé de l'école
- b) Sortie culturelle 25-26 : Tortue-Berlue
- c) Activités Bruno Vélo et Cyclo-forme

7. Questions éducatives

- a) Consultation du personnel sur l'état des services
- b) Programmation du Carnaval de Napierville
- c) Projet L.I.R.E. du préscolaire - Prix Fondation Desjardins

8. Questions générales

- a) Collecte de sang d'Héma-Québec à l'école le 28 janvier 2024
- b) Semaine des inscriptions 25-26

9. Levée de l'assemblée

Chantal Deslauriers
Directrice

Marie-Ève Poirier
Présidente